COMMUNE DE
MONDERCANGE
Mondercange • Bergem • Foetz • Pontpierre

Mondercange, le 8 novembre 2019

SECRETARIAT COMMUNAL
Nadine Braconnier (☎ 55 05 74 – 430)

CONSEIL COMMUNAL

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, le collège des bourgmestre et échevins a l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine séance publique du conseil communal de Mondercange qui aura lieu le

15 novembre 2019 à 9h00 heures

à la Mairie de Mondercange, 1er étage, salle de réunion du conseil communal « Mettendall », avec l'ordre du jour suivant :

1) **Affaires de personnel (huis clos)**

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal de délibérer sur les points relatifs aux affaires de personnel comme suit :

a) **Nomination d'un employé communal – groupe de traitement B1, sous-groupe scientifique et technique (délégué à la sécurité – travailleur désigné)**

b) **Nomination d'un employé communal – groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique (urbaniste)**

c) **Promotion d'un fonctionnaire au groupe de traitement B1**

1) **Affaires de personnel (séance publique)**

d) **Création de deux postes de portier/concierge à tâche complète**

Le collège des bourgmestre et échevins propose de créer deux postes de salarié à tâche manuelle à tâche complète dans la carrière du portier/concierge communal pour les besoins du service « Portiers » et le service « Culture et communication ».

2) Informations du collège des bourgmestre et échevins

3) Règlements communaux

a) Règlement-taxe en matière d'urbanisme

Après avoir présenté le projet de règlement-taxe urbanisme à la commission des bâtisses, la commission des finances ainsi qu'à la commission sociale, le collège des bourgmestre et échevins le soumet au conseil communal.

b) Tarification des logements cofinancés

Le service Logement de la Commune a élaboré une règlementation des tarifs pour les logements cofinancés de la Commune afin de garantir une tarification équitable et afin de présenter une vue d'ensemble des coûts des locataires.

c) Règlements temporaire de circulation

- **Règlement d'urgence de circulation rue de l'Europe à Pontpierre**

Est soumis au conseil communal, le règlement d'urgence de circulation édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 6 novembre 2019 et portant sur l'interdiction de la circulation routière sur une voie dans la rue d'Europe à Pontpierre, côté pair, sur des tronçons bien définies ainsi que tous stationnement dans la rue d'Europe à Pontpierre, côté impair pendant la durée des travaux de construction et ceci à partir du 11 novembre 2019 jusqu'à la fin du chantier.

- **Règlement temporaire de circulation Mondercange, rue de Reckange N° 19**

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal de prendre un règlement temporaire de circulation arrêtant l'interdiction de la circulation routière sur une voie dans la rue de Reckange à Mondercange, côté pair, sur des tronçons bien définies, à l'aide de feux tricolores, suivant le code de la route en vigueur pendant la durée des travaux de construction de l'entreprise Bonaria Frères S.a et ceci à partir du 18 novembre 2019 jusqu'au 22 novembre 2019.

4) Projets communaux

a) Devis du projet « Construction d'une Maison relais au centre de Mondercange »

Le collège échevinal présente au conseil communal le plan et le devis relatif au projet de construction d'une Maison relais au centre de Mondercange d'un montant total de 21.100.0000,00 euros.

b) Devis du projet « Aménagements extérieurs du nouveau campus scolaire » et création d'un nouvel article budgétaire

Le collège échevinal présente au conseil communal le plan et le devis relatif au projet des aménagements extérieurs du nouveau campus scolaire d'un montant total de 3.900.000,00 euros. Etant donné que le projet en question n'était pas prévu au budget de l'année 2019, l'article budgétaire y afférent est à créer.

c) Devis du projet « Installation de panneaux d'affichage »

Le collège échevinal présente au conseil communal le devis relatif à l'installation de nouveaux panneaux d'affichage (Raider) dans les différentes localités de la Commune, d'un montant total de 39.845,52.- euros.

d) **Décompte du projet « Installation de 2 panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « rue Neuve » à Mondercange »**

Le décompte du projet se rapportant à l'installation de deux panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « Rue Neuve » à Mondercange se présente comme suit :

article	*libellé*	*devis (€)*	*dépense (€)*
4/624/222100/19017	Installation de 2 panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « rue Neuve » à Mondercange	30.000,00.-	18.393,57.-

e) **Décompte du projet « Installation de 2 panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « rue Basse » à Bergem »**

Le décompte se rapportant à l'installation de deux panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la Rue Basse à Bergem se présente comme suit :

article	*libellé*	*devis (€)*	*dépense (€)*
4/624/222100/19018	Installation de 2 panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « rue Basse » à Bergem	30.000,00.-	18.504,72.-

f) **Décompte du projet « Installation de 2 panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « rue des Champs » à Bergem »**

Le décompte du projet se rapportant à l'installation de deux panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la "rue des Champs" à Bergem se présente comme suit :

article	*libellé*	*devis (€)*	*dépense (€)*
4/624/222100/19019	Installation de 2 panneaux d'indication de limitation de vitesse dans la « rue des Champs » à Bergem	30.000,00.-	20.318,22.-

5) **Actes et compromis**

Le collège échevinal propose au conseil communal d'approuver les transactions immobilières comme suit :

a) **Acte d'échange avec soulte - AR PROMOTION Sàrl**

Le collège échevinal soumet au conseil communal l'acte d'échange avec soulte dressé le 7 novembre 2019 par-devant Maître Mireille Hames, notaire de résidence à Mersch, aux termes duquel la Commune se déclare d'accord de céder à la société AR PROMOTION Sàrl la parcelle de terrain au lieu-dit« rue d'Esch », inscrite au cadastre sous le numéro 574/2478 (section D de Pontpierre, commune de Mondercange) et la société « AR PROMOTION Sàrl» se déclare d'accord de céder à la Commune la parcelle de terrain au lieu-dit « rue d'Esch », inscrite au cadastre sous le numéro 574/2455 (section D de Pontpierre, commune de Mondercange) au prix de vente de 700€/are.

b) **Acte de vente STONEBRIDGES Sàrl**

Le collège échevinal soumet au conseil communal l'acte de vente dressé le 8 novembre 2019 par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch/Alzette, aux termes duquel la Commune se déclare d'accord de céder à la société STONEBRIDGES Sàrl la parcelle de terrain au lieu-dit « rue

de Noertzange », d'une superficie de 0, 19 ares, inscrite au cadastre sous le numéro 921 /3558 (section E de Bergem, commune de Mondercange) au prix de vente de 700€/are.

c) Compromis de vente KIEFFER- HUBERTY

Le collège échevinal soumet au Conseil communal un compromis de vente passé le 7 novembre 2019 entre la commune de Mondercange et Mme KIEFFER Edmée épouse HUBERTY, aux termes duquel Mme KIEFFER Edmée épouse HUBERTY se déclare d'accord de céder à la Commune de Mondercange qui accepte un terrain, terre labourable, d'une surface de 1ha 27a 14ca, sis au lieu-dit « auf dem Schifflingerweg », inscrit au cadastre sous le n° 444/1998 section D de Pontpierre, commune de Mondercange au prix de vente de 5.000,00 € (cinq mille euros) l'are, soit au total à 127.14 a x 5.000,00 € = 635.700,00 €, (six cent trente-cinq mille sept cent euros)

d) Compromis de vente LUCIUS-SCHINTGEN

Le collège échevinal soumet au Conseil communal le compromis de vente passé le 7 novembre 2019 entre la commune de Mondercange et Mme LUCIUS-SCHINTGEN Marie et M. et Mme LUCIUS-SCHINTGEN Marcel, aux termes duquel les consorts Lucius/Schintgen se déclarent d'accord de céder à la Commune de Mondercange qui accepte au prix de vente de 1.139.350,00 €, (un million cent trente-neuf mille trois cent cinquante euros) :
- un chemin d'exploitation, d'une surface de 8a 82ca, sis au lieu-dit «auf den Aessen», inscrit au cadastre sous le n° 430/1935 section D de Pontpierre, commune de Mondercange
- un terrain, terre labourable, d'une surface de 2ha 15a 80ca, sis au lieu-dit « auf dem Schifflingerweg », inscrit au cadastre sous le n° 451/2002 section D de Pontpierre, commune de Mondercange
- une place, d'une surface de 3a 25ca, sise au lieu-dit « auf dem Schifflingerweg » inscrite au cadastre sous le n° 451/2056 section D de Pontpierre, commune de Mondercange.

6) Conventions et contrats

a) Convention MENJ 2019 – Services pour Jeunes Jugendwunnen Al Schoul

Le collège des bourgmestre et échevins soumet au conseil communal la convention passée avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et la Jeunesse relative aux prestations du service « Jugendwunnen-Al Schoul » pour l'année 2020.

b) Contrat de bail JUMO – emplacements souterrains A KLEES

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de bail passé le 3 octobre 2019 entre le collège des bourgmestre et échevins et l'Associations sans but lucratif JUMO-Jugend Monnerech, aux termes duquel la Commune de Mondercange met à disposition du JUMO les emplacements souterrains 5 et 6 de la structure « a Klees » sise à 7a, rue de Reckange à Mondercange.

c) Contrat d'assurance (Allianz) tous risques chantier - Construction atelier

Le collège échevinal a passé un contrat d'assurance tous risques chantiers avec la société Allianz Insurance Luxembourg relatif à la construction des nouveaux ateliers communaux.

d) Résiliation Contrat Campa SA

Etant donné que l'entretien des églises ne relève plus de la compétence de la Commune, le collège des bourgmestre et échevins a résilié le contrat d'entretien avec la société Campa S.A relatif au contrôle et l'entretien des églises à Mondercange, Pontpierre et Bergem.

7) Commissions consultatives

a) Création d'un « Kultur-Team »

Après l'adhésion de la Commune de Mondercange à l'association sans but lucratif « Capitale Européenne de la Culture 2022 », le collège des bourgmestre et échevins propose de procéder à la création d'un « Kultur-Team » comme nouvelle commission consultative, en vue de coordonner les activités futures des différents acteurs de la commune de Mondercange engagés dans le cadre de l'organisation de cet évènement.

b) Nomination des membres du « Kultur-Team »

Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer comme membres de la commission consultative « Kultur-Team » les personnes suivantes :

M. Claude CLEMES pour le parti CSV
M. René PIZZAFERRI pour le parti LSAP
M. Dan SCHOLTES pour le parti DP
M. Guy KLEIN pour le parti Déi Gréng
Mme Krys PLEIMELDING
M. Vincent PEFFER
Mme Estelle ROTONDANO

c) Désignation du Klimateam comme commission consultative

En date du 10 janvier 2014, le conseil communal a approuvé la convention avec l'Etat Luxembourgeois et le groupement d'intérêt économique « My Energy » concernant le Pacte Climat. Conformément à l'article 2 de la prédite convention, la commune a été appelée à mettre en place une équipe climat. En date du 10 janvier 2014, le conseil communal a procédé à la désignation des membres du « Klimateam ». Etant donné que le « Klimateam » est considéré comme groupe de travail, le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal de considérer le « Klimateam » comme commission consultative de la commune de Mondercange et d'allouer une indemnité aux membres désignés.

d) Nomination d'un membre supplémentaire du « Klimateam »

Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Mme Claude OBERTIN comme membre du Klimateam.

e) Remplacement d'un membre de la commission du 3e âge et de la Santé

Le parti politique déi Gréng propose au conseil communal de remplacer Mme WINTERSDORF Eliane par Mme QUINTUS-QUINT Elvire comme membre de la commission du 3e âge et de la Santé.

f) Remplacement d'un membre de la commission de la culture

Le parti politique déi Gréng propose au conseil communal de remplacer M. Luc ESCH par M. Guy KLEIN comme membre de la commission de la culture.

g) Remplacement d'un membre de la commission à l'égalité des chances

Le parti politique déi Gréng propose au conseil communal de remplacer Mme WINTERSDORF Eliane par Mme HUBO-SCHULER Margot comme membre de la commission à l'égalité des chances.

h) Remplacement du secrétaire de la commission de la circulation et de la sécurité

Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Mme Jennifer DELVAUX comme secrétaire de la commission de la circulation et de la sécurité en remplacement de M. Guy LUCIUS.

i) Remplacement du secrétaire de la commission de mobilité

Le collège des bourgmestre et échevins propose de nommer Mme Claude OBERTIN comme secrétaire de la commission de la mobilité en remplacement de M. Michel HAMES.

8) Office social

a) Bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2018

Le collège échevinal soumet au conseil communal le bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2018 de l'office social tels que présentés par le receveur de l'office social.

b) Budget rectifié 2019 et budget 2020

Le budget rectifié de l'année 2019 ainsi que le budget initial de l'année 2020 de l'office social de la Commune de Mondercange se présente comme suit :

	budget rectifié 2019	budget initial 2020
recettes ordinaires	592.453,29	543.751,02
dépenses ordinaires	592.453,29	584.128,20
recettes extraordinaires	1.190,00	110,00
dépenses extraordinaires	1.190,00	110,00
boni définitif	253.669,00	253.669,80

9) Environnement

a) Plan de gestion de la forêt communale 2020

Le garde forestier M. Claude ASSEL présentera au conseil communal le plan de gestion de la forêt communale prévoyant des recettes au montant de 11.100,00 € et des dépenses au montant de 88.500,00 € pour l'année 2020.

10) Contrats de mise à disposition de logements

a) Contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement - Mme FERNANDES ROCHA Andreia

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement passé le 20 août 2019 avec Mme Adreia FERNANDES ROCHA relatif à la mise à disposition de l'appartement n°3 sis à 13B rue de Reckange à Mondercange.

b) Contrat de mise à disposition d'un logement et d'utilisation d'un logement - Mme VITORIA BRITO

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement du 11 octobre 2019 dressé entre Mme Raquel Sofia VITORIA BRITO et la Commune de Mondercange suivant lequel cette dernière donne en location un studio, sis 2, rue de l'École à Bergem.

c) Contrat de mise à disposition d'un logement et d'utilisation d'un logement - Famille ALI MOHAMAD, SAHKI, FARAH YUSUF

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement du 11 octobre 2019 dressé entre M. Mahmud ALI MOHAMAD, Mme Patricia SAHKI, Mme Amina FARAH YUSUF et la Commune de Mondercange suivant lequel cette dernière donne en location un appartement, sis 13B, rue de Reckange à Mondercange.

d) Contrat de mise à disposition d'un logement et d'utilisation d'un logement – Mme BUAMTAKHU

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement du 31 octobre 2019 dressé entre Mme Noppakau BUAMTAKHU et la Commune de Mondercange suivant lequel cette dernière donne en location un appartement, sis 13B, rue de Reckange à Mondercange.

e) Contrat de mise à disposition d'un logement et d'utilisation d'un logement – Mme STRASSER

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement du 29 octobre 2019 dressé entre Mme Corinne STRASSER, M. Fabien SCHANEN et la Commune de Mondercange suivant lequel cette dernière donne en location un appartement, sis 7B, rue de Reckange à Mondercange.

f) Contrat de bail – M. et Mme BRESSER-EWALD

Le collège échevinal soumet au conseil communal le contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement du 24 octobre 2019 dressé entre Mme Eléonore BRESSER-EWALD, M. Fançois BRESSER et la Commune de Mondercange suivant lequel cette dernière donne en location un logement, sis 1, rue de Limpach à Mondercange.

g) Avenant au contrat de bail - M. Dominique TRAUSCH

Le collège échevinal propose un avenant au contrat de bail avec Mme Dominique TRAUSCH suivant lequel la Commune met à disposition du preneur un garage/emplacement souterrain au numéro 17 dans la structure « A Bosselesch » sis 1, rue de Limpach, L-3932 Mondercange.

La secrétaire communale,

Nadine BRACONNIER

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Jeannot FÜRPASS